

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة المالية

Direction Générale du Trésor
et de la Gestion Comptable

المديرية العامة للخزينة و التسيير
المحاسبي للعمليات المالية للدولة
قسم التسيير المحاسبي للعمليات المالية
للخزينة العمومية

INSTRUCTION N° 15 DU 18 juin 2023

O b j e t : Modēle de décision de création de régie de dépenses.

Références : - la loi n°18-15 du 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;
- la loi n° 22-24 du 25 décembre 2022, portant loi de finances pour 2023 ;
- la loi n°90-21 du 15 aout 1990, modifiée et complétée relative à la comptabilité publique;
- le décret exécutif n°93-108 du 5 mai 1993, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des régies de recettes et/ou de dépenses ;
- le décret exécutif n°20-354 du 30 novembre 2020, déterminant les éléments constitutifs des classifications des charges budgétaires de l'Etat.

Dans le cadre de l'exécution du budget programme, notamment en ce qui concerne les dépenses publiques qui ne peuvent en raison de leur urgence s'accommoder aux délais d'exécution de la dépenses et en attendant l'intervention des textes d'application du projet de loi relative aux règles de la comptabilité publique et de la gestion financière, la présente instruction a pour objet de présenter un modèle type



de décision de création d'une régie de dépense, qui prend en charge les nouvelles classifications prévues par la LOLF et les textes pris pour son application, à savoir :

- La classification par activité,
- La classification par nature économique des charges budgétaires de l'Etat.

Je vous demande de veiller à l'application des dispositions de la présente instruction.



DESTINATAIRE :

Pour information :

- Mesdames et Messieurs les Secrétaire Généraux des Départements Ministériels et Institutions Publiques ;
- Madame la Directrice Générale du Budget ;
- Monsieur l'Agent Comptable Central du Trésor.

Pour exécution :

- Madame et Messieurs les Directeurs Régionaux du Trésor ;
- Monsieur le trésorier central ;
- Monsieur le trésorier principal ;
- Mesdames et Messieurs Les Trésoriers des Wilayas.